

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025**

### **NOTES DE SYNTHÈSE**

#### **EXPOSE SOMMAIRE DE LA DELIBERATION N°36**

##### **Soumission au régime forestier de diverses parcelles boisées communales et mise à jour :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a fait le choix de consacrer une part non négligeable de ses budgets à l'extension de notre domaine forestier. Chaque fois que cela a été possible, les parcelles boisées ainsi acquises ont été soumises au régime forestier et confiées aux bons soins de l'ONF.

Il poursuit en mentionnant que l'ONF a réalisé un bilan qui fait ressortir quelques manques et incertitudes.

Aussi, il est proposé d'ajouter certaines parcelles non encore soumises mais riveraines de parcelles que le sont déjà, formant ainsi des ensembles cohérents :

- A843 au lieudit « Grésifaing »,
- A912 au lieudit « Le Pré Villaume »,
- A2131 au lieudit « A Froid »,
- B106 au lieudit « Les Arpents »,
- D1967 au lieudit « Pusieux »,
- D2743 au lieudit « Le Bas de la Tête George ».

Par ailleurs, il subsiste des incertitudes quant à la soumission de certaines parcelles acquises il y a longtemps. Face à ce doute, il est proposé d'acter la soumission des parcelles listées dans le tableau récapitulatif annexé à la présente note.

La surface totale de ces parcelles représente 42,3498 hectares.